

DELIBERATION NOMINATION DU GERANT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le VINGT DEUX MAI
A 15 heures**

Dans les locaux sis à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100), 12 rue de la Salle,

Monsieur Gurwan Matthieu Michel **BRIAND**, directeur financier, époux de Madame Amandine Aurélie Nathalie Marie Foulques **MARTIN**, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 16 rue Franklin.

Madame Amandine Aurélie Nathalie Marie Foulques **MARTIN**, directrice marketing, épouse de Monsieur Gurwan Matthieu Michel **BRIAND**, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 16 rue Franklin.

Monsieur Raphaël Claude Jacques **BRIAND**, célibataire, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 16 rue Franklin.
Né à GENEVE (Suisse) le 22 Juin 2009.
De nationalité française.
Sous l'administration légale de Monsieur et Madame Gurwan Briand, ses parents

Monsieur Alexis Romain Baptiste **BRIAND**, célibataire, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 16 rue Franklin.
Né à SAINT JEAN (31240) le 14 septembre 2012.
De nationalité française.
Sous l'administration légale de Monsieur et Madame Gurwan Briand, ses parents

Madame Albane Pauline Romane **BRIAND**, demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) 16 rue Franklin.
Né à SAINT JEAN (31240) le 27 mai 2014.
De nationalité française.
Sous l'administration légale de Monsieur et Madame Gurwan Briand, ses parents

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- Un exemplaire du projet de statuts
- Le texte de la résolution proposée

L'assemblée est présidée par Monsieur Gurwan BRIAND

La feuille de présence, dûment signée par les associés, permet de constater la présence des associés

Le quorum est par suite atteint.
Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Nomination du gérant de la société
- La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix la résolution suivante à l'ordre du jour :

AB GB

RESOLUTION

Nommer : Mme Amandine MARTIN (ép. BRIAND) et M Gurwan BRIAND
En qualité de gérants pour une durée indéterminée

La résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

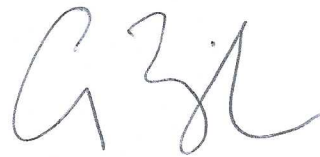
Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment par l'intermédiaire du guichet unique, et en particulier à Monsieur Gurwan BRIAND à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15.30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés.



Amandine MARTIN BRIAND



Gurwan BRIAND